

**Extrait de l'arrêté préfectoral n°2014157-0001 du 6 juin 2014 fixant le mode de scrutin et le nombre de délégués et suppléants à élire dans chaque commune du département du Doubs**

<b>COMMUNE</b>	<b>Anteuil</b>		
Code commune (INSEE 3 chiffres)	018	272	568
Nom de la commune ou de la section de commune	Anteuil	Anteuil- section Glainans	Anteuil- section Tournedoiz
Code arrondissement	Montbéliard		
Population municipale 1er janvier 2014 de la commune ou de la section de commune	487	130	32
Population municipale 1er janvier 2014	649		
Effectif fictif du conseil municipal	11	11	7
effectif légal du conseil municipal	15		
Nombre de conseiller en exercice	15		
nombre de délégués titulaires (L.284 et L.285) par section	1	1	1
nombre de suppléants par section	3	3	3
<b>nombre total de délégués titulaires (L.284 et L.285) à élire</b>	<b>3</b>		
<b>nombre total de suppléants à élire</b>	<b>9</b>		
<b>Mode d'élection des délégués titulaires</b>	Election parmi les conseillers municipaux au scrutin majoritaire à deux tours (majorité absolue au 1er tour, relative au 2nd tour – L.288) Elections séparée de celle des suppléants (L.288) Election parmi les conseillers municipaux au scrutin majoritaire à deux tours (majorité absolue au 1er tour, relative au 2nd tour – L.288)		
<b>Mode d'élection des délégués suppléants</b>	Election parmi les conseillers municipaux au scrutin majoritaire à deux tours (majorité absolue au 1er tour, relative au 2nd tour – L.288) Election séparée de celle des titulaires. Si le nombre de conseillers municipaux est insuffisant, les suppléants peuvent être élus parmi les électeurs de la commune (L.286)		

**Extrait de l'arrêté préfectoral n°2014157-0001 du 6 juin 2014 fixant le mode de scrutin et le nombre de délégués et suppléants à élire dans chaque commune du département du Doubs**

<b>COMMUNE</b>	<b>Burgille</b>		
Code commune (INSEE 3 chiffres)	101	146	165
Nom de la commune ou de la section de commune	Burgille	Burgille- section Chazoy	Burgille- section Cordiron
Code arrondissement	Besançon		
Population municipale 1er janvier 2014 de la commune ou de la section de commune	363	61	106
Population municipale 1er janvier 2014	530		
Effectif fictif du conseil municipal	11	7	11
effectif légal du conseil municipal	15		
Nombre de conseiller en exercice	15		
nombre de délégués titulaires (L.284 et L.285) par section	1	1	1
nombre de suppléants par section	3	3	3
<b>nombre total de délégués titulaires (L.284 et L.285) à élire</b>	<b>3</b>		
<b>nombre total de suppléants à élire</b>	<b>9</b>		
<b>Mode d'élection des délégués titulaires</b>	Election parmi les conseillers municipaux au scrutin majoritaire à deux tours (majorité absolue au 1er tour, relative au 2nd tour – L.288) Elections séparée de celle des suppléants (L.288)		
<b>Mode d'élection des délégués suppléants</b>	Election parmi les conseillers municipaux au scrutin majoritaire à deux tours (majorité absolue au 1er tour, relative au 2nd tour – L.288) Election séparée de celle des titulaires. Si le nombre de conseillers municipaux est insuffisant, les suppléants peuvent être élus parmi les électeurs de la commune (L.286)		

**Extrait de l'arrêté préfectoral n°2014157-0001 du 6 juin 2014 fixant le mode de scrutin et le nombre de délégués et suppléants à élire dans chaque commune du département du Doubs**

COMMUNE	Eternoz				
Code commune (INSEE 3 chiffres)	223	010	168	205	484
Nom de la commune ou de la section de commune	Eternoz	Éternoz- section Alaise	Éternoz- section Coulans-sur-Lizon	Éternoz- section Doulaize	Éternoz- section Refranche
Code arrondissement	Besançon				
Population municipale 1er janvier 2014 de la commune ou de la section de commune	202	51	27	28	40
Population municipale 1er janvier 2014	348				
Effectif fictif du conseil municipal	11	7	7	7	7
effectif légal du conseil municipal	11				
Nombre de conseiller en exercice	11				
nombre de délégués titulaires (L.284 et L.285) par section	1	1	1	1	1
nombre de suppléants par section	3	3	3	3	3
<b>nombre total de délégués titulaires (L.284 et L.285) à élire</b>	<b>5</b>				
<b>nombre total de suppléants à élire</b>	<b>15</b>				
<b>Mode d'élection des délégués titulaires</b>	Election parmi les conseillers municipaux au scrutin majoritaire à deux tours (majorité absolue au 1er tour, relative au 2nd tour – L.288) Elections séparée de celle des suppléants (L.288)				
<b>Mode d'élection des délégués suppléants</b>	Election parmi les conseillers municipaux au scrutin majoritaire à deux tours (majorité absolue au 1er tour, relative au 2nd tour – L.288) Election séparée de celle des titulaires. Si le nombre de conseillers municipaux est insuffisant, les suppléants peuvent être élus parmi les électeurs de la commune (L.286)				

**Extrait de l'arrêté préfectoral n°2014157-0001 du 6 juin 2014 fixant le mode de scrutin et le nombre de délégués et suppléants à élire dans chaque commune du département du Doubs**

<b>COMMUNE</b>	<b>Glère</b>		
Code commune (INSEE 3 chiffres)	275	407	606
Nom de la commune ou de la section de commune	Glère	Glère- section Montursin	Glère- section Vernois-le-Fol
Code arrondissement	Montbéliard		
Population municipale 1er janvier 2014 de la commune ou de la section de commune	137	10	70
Population municipale 1er janvier 2014	217		
Effectif fictif du conseil municipal	11	7	7
effectif légal du conseil municipal	11		
Nombre de conseiller en exercice	11		
nombre de délégués titulaires (L.284 et L.285) par section	1	1	1
nombre de suppléants par section	3	3	3
<b>nombre total de délégués titulaires (L.284 et L.285) à élire</b>	3		
<b>nombre total de suppléants à élire</b>	9		
<b>Mode d'élection des délégués titulaires</b>	Election parmi les conseillers municipaux au scrutin majoritaire à deux tours (majorité absolue au 1er tour, relative au 2nd tour – L.288) Elections séparée de celle des suppléants (L.288)		
<b>Mode d'élection des délégués suppléants</b>	Election parmi les conseillers municipaux au scrutin majoritaire à deux tours (majorité absolue au 1er tour, relative au 2nd tour – L.288) Election séparée de celle des titulaires. Si le nombre de conseillers municipaux est insuffisant, les suppléants peuvent être élus parmi les électeurs de la commune (L.286)		

**Extrait de l'arrêté préfectoral n°2014157-0001 du 6 juin 2014 fixant le mode de scrutin et le nombre de délégués et suppléants à élire dans chaque commune du département du Doubs**

COMMUNE	Mercey-le-Grand	
Code commune (INSEE 3 chiffres)	374	167
Nom de la commune ou de la section de commune	Mercey-le-Grand	Mercey-le-Grand- section Cottier
Code arrondissement	Besançon	
Population municipale 1er janvier 2014 de la commune ou de la section de commune	397	94
Population municipale 1er janvier 2014	491	
Effectif fictif du conseil municipal	11	7
effectif légal du conseil municipal	11	
Nombre de conseiller en exercice	11	
nombre de délégués titulaires (L.284 et L.285) par section	1	1
nombre de suppléants par section	3	3
<b>nombre total de délégués titulaires (L.284 et L.285) à élire</b>	2	
<b>nombre total de suppléants à élire</b>	6	
<b>Mode d'élection des délégués titulaires</b>	Election parmi les conseillers municipaux au scrutin majoritaire à deux tours (majorité absolue au 1er tour, relative au 2nd tour – L.288) Elections séparée de celle des suppléants (L.288)	
<b>Mode d'élection des délégués suppléants</b>	Election parmi les conseillers municipaux au scrutin majoritaire à deux tours (majorité absolue au 1er tour, relative au 2nd tour – L.288) Election séparée de celle des titulaires. Si le nombre de conseillers municipaux est insuffisant, les suppléants peuvent être élus parmi les électeurs de la commune (L.286)	

**Extrait de l'arrêté préfectoral n°2014157-0001 du 6 juin 2014 fixant le mode de scrutin et le nombre de délégués et suppléants à élire dans chaque commune du département du Doubs**

COMMUNE	Montagney-Servigney	
Code commune (INSEE 3 chiffres)	385	543
Nom de la commune ou de la section de commune	Montagney-Servigney	Montagney-Servigney- section Servigney
Code arrondissement	Besançon	
Population municipale 1er janvier 2014 de la commune ou de la section de commune	68	54
Population municipale 1er janvier 2014	122	
Effectif fictif du conseil municipal	7	7
effectif légal du conseil municipal	11	
Nombre de conseiller en exercice	11	
nombre de délégués titulaires (L.284 et L.285) par section	1	1
nombre de suppléants par section	3	3
<b>nombre total de délégués titulaires (L.284 et L.285) à élire</b>	2	
<b>nombre total de suppléants à élire</b>	6	
<b>Mode d'élection des délégués titulaires</b>	Election parmi les conseillers municipaux au scrutin majoritaire à deux tours (majorité absolue au 1er tour, relative au 2nd tour – L.288) Elections séparée de celle des suppléants (L.288)	
<b>Mode d'élection des délégués suppléants</b>	Election parmi les conseillers municipaux au scrutin majoritaire à deux tours (majorité absolue au 1er tour, relative au 2nd tour – L.288) Election séparée de celle des titulaires. Si le nombre de conseillers municipaux est insuffisant, les suppléants peuvent être élus parmi les électeurs de la commune (L.286)	

**Extrait de l'arrêté préfectoral n°2014157-0001 du 6 juin 2014 fixant le mode de scrutin et le nombre de délégués et suppléants à élire dans chaque commune du département du Doubs**

COMMUNE	Naisey-les-Granges	
Code commune (INSEE 3 chiffres)	417	291
Nom de la commune ou de la section de commune	Naisey-les-Granges	Naisey-les-Granges- section Granges-de-Vienney
Code arrondissement	Besançon	
Population municipale 1er janvier 2014 de la commune ou de la section de commune	733	20
Population municipale 1er janvier 2014	753	
Effectif fictif du conseil municipal	15	7
effectif légal du conseil municipal	15	
Nombre de conseiller en exercice	15	
nombre de délégués titulaires (L.284 et L.285) par section	3	1
nombre de suppléants par section	3	3
<b>nombre total de délégués titulaires (L.284 et L.285) à élire</b>	4	
<b>nombre total de suppléants à élire</b>	6	
<b>Mode d'élection des délégués titulaires</b>	Election parmi les conseillers municipaux au scrutin majoritaire à deux tours (majorité absolue au 1er tour, relative au 2nd tour – L.288) Elections séparée de celle des suppléants (L.288)	
<b>Mode d'élection des délégués suppléants</b>	Election parmi les conseillers municipaux au scrutin majoritaire à deux tours (majorité absolue au 1er tour, relative au 2nd tour – L.288) Election séparée de celle des titulaires. Si le nombre de conseillers municipaux est insuffisant, les suppléants peuvent être élus parmi les électeurs de la commune (L.286)	

**Extrait de l'arrêté préfectoral n°2014157-0001 du 6 juin 2014 fixant le mode de scrutin et le nombre de délégués et suppléants à élire dans chaque commune du département du Doubs**

COMMUNE	Orgeans-Blanchefontaine	
Code commune (INSEE 3 chiffres)	433	064
Nom de la commune ou de la section de commune	Orgeans-Blanchefontaine	Orgeans-Blanchefontaine-section Blanchefontaine
Code arrondissement	Montbéliard	
Population municipale 1er janvier 2014 de la commune ou de la section de commune	47	2
Population municipale 1er janvier 2014	49	
Effectif fictif du conseil municipal	7	7
effectif légal du conseil municipal	7	
Nombre de conseiller en exercice	7	
nombre de délégués titulaires (L.284 et L.285) par section	1	1
nombre de suppléants par section	3	3
<b>nombre total de délégués titulaires (L.284 et L.285) à élire</b>	2	
<b>nombre total de suppléants à élire</b>	6	
<b>Mode d'élection des délégués titulaires</b>	Election parmi les conseillers municipaux au scrutin majoritaire à deux tours (majorité absolue au 1er tour, relative au 2nd tour – L.288) Elections séparée de celle des suppléants (L.288)	
<b>Mode d'élection des délégués suppléants</b>	Election parmi les conseillers municipaux au scrutin majoritaire à deux tours (majorité absolue au 1er tour, relative au 2nd tour – L.288) Election séparée de celle des titulaires. Si le nombre de conseillers municipaux est insuffisant, les suppléants peuvent être élus parmi les électeurs de la commune (L.286)	



**Extrait de l'arrêté préfectoral n°2014157-0001 du 6 juin 2014 fixant le mode de scrutin et le nombre de délégués et suppléants à élire dans chaque commune du département du Doubs**

COMMUNE	Pouligney-Lusans	
Code commune (INSEE 3 chiffres)	353	468
Nom de la commune ou de la section de commune	Pouligney	Pouligney-Lusans- section Lusans
Code arrondissement	Besançon	
Population municipale 1er janvier 2014 de la commune ou de la section de commune	633	155
Population municipale 1er janvier 2014	788	
Effectif fictif du conseil municipal	11	15
effectif légal du conseil municipal		
Nombre de conseiller en exercice		
nombre de délégués titulaires (L.284 et L.285) par section	1	3
nombre de suppléants par section	3	3
<b>nombre total de délégués titulaires (L.284 et L.285) à élire</b>	4	
<b>nombre total de suppléants à élire</b>	6	
<b>Mode d'élection des délégués titulaires</b>	Election parmi les conseillers municipaux au scrutin majoritaire à deux tours (majorité absolue au 1er tour, relative au 2nd tour – L.288) Elections séparée de celle des suppléants (L.288)	
<b>Mode d'élection des délégués suppléants</b>	Election parmi les conseillers municipaux au scrutin majoritaire à deux tours (majorité absolue au 1er tour, relative au 2nd tour – L.288) Election séparée de celle des titulaires. Si le nombre de conseillers municipaux est insuffisant, les suppléants peuvent être élus parmi les électeurs de la commune (L.286)	

**Extrait de l'arrêté préfectoral n°2014157-0001 du 6 juin 2014 fixant le mode de scrutin et le nombre de délégués et suppléants à élire dans chaque commune du département du Doubs**

COMMUNE	Scey-Maisières	
Code commune (INSEE 3 chiffres)	358	537
Nom de la commune ou de la section de commune	Scey-en-Varais	Scey-Maisières-section Maisières-Notre-Dame
Code arrondissement	Besançon	
Population municipale 1er janvier 2014 de la commune ou de la section de commune	237	77
Population municipale 1er janvier 2014	314	
Effectif fictif du conseil municipal	7	11
effectif légal du conseil municipal		
Nombre de conseiller en exercice		
nombre de délégués titulaires (L.284 et L.285) par section	1	1
nombre de suppléants par section	3	3
<b>nombre total de délégués titulaires (L.284 et L.285) à élire</b>	2	
<b>nombre total de suppléants à élire</b>	6	
<b>Mode d'élection des délégués titulaires</b>	Election parmi les conseillers municipaux au scrutin majoritaire à deux tours (majorité absolue au 1er tour, relative au 2nd tour – L.288) Elections séparée de celle des suppléants (L.288)	
<b>Mode d'élection des délégués suppléants</b>	Election parmi les conseillers municipaux au scrutin majoritaire à deux tours (majorité absolue au 1er tour, relative au 2nd tour – L.288) Election séparée de celle des titulaires. Si le nombre de conseillers municipaux est insuffisant, les suppléants peuvent être élus parmi les électeurs de la commune (L.286)	

**Extrait de l'arrêté préfectoral n°2014157-0001 du 6 juin 2014 fixant le mode de scrutin et le nombre de délégués et suppléants à élire dans chaque commune du département du Doubs**

COMMUNE	Ecole-Valentin	
Code commune (INSEE 3 chiffres)	212	581
Nom de la commune ou de la section de commune	Ecole-Valentin	École-Valentin- section Valentin
Code arrondissement	Besançon	
Population municipale 1er janvier 2014 de la commune ou de la section de commune	1 871	450
Population municipale 1er janvier 2014	2321	
Effectif fictif du conseil municipal	19	11
effectif légal du conseil municipal	19	
Nombre de conseiller en exercice	19	
nombre de délégués titulaires (L.284 et L.285) par section	5	1
nombre de suppléants par section	3	3
<b>nombre total de délégués titulaires (L.284 et L.285) à élire</b>	6	
<b>nombre total de suppléants à élire</b>	6	
<b>Mode d'élection des délégués titulaires</b>	Les délégués titulaires et suppléants sont élus <u>simultanément</u> à partir des mêmes listes paritaires (parité alternative) parmi les conseillers municipaux ou les électeurs de la commune au scrutin de liste proportionnel à la plus forte moyenne sans panachage ni vote préférentiel (L.285 et R.132)	
<b>Mode d'élection des délégués suppléants</b>		

**Extrait de l'arrêté préfectoral n°2014157-0001 du 6 juin 2014 fixant le mode de scrutin et le nombre de délégués et suppléants à élire dans chaque commune du département du Doubs**

<b>COMMUNE</b>	<b>Levier</b>	
Code commune (INSEE 3 chiffres)	334	292
Nom de la commune ou de la section de commune	Levier	Levier- section Granges-Maillot
Code arrondissement	Pontarlier	
Population municipale 1er janvier 2014 de la commune ou de la section de commune	1 940	31
Population municipale 1er janvier 2014	1971	
Effectif fictif du conseil municipal	19	7
effectif légal du conseil municipal	19	
Nombre de conseiller en exercice	19	
nombre de délégués titulaires (L.284 et L.285) par section	5	1
nombre de suppléants par section	3	3
<b>nombre total de délégués titulaires (L.284 et L.285) à élire</b>	6	
<b>nombre total de suppléants à élire</b>	6	
<b>Mode d'élection des délégués titulaires</b>	Les délégués titulaires et suppléants sont élus <u>simultanément</u> à partir des mêmes listes paritaires (parité alternative) parmi les conseillers municipaux ou les électeurs de la commune au scrutin de liste proportionnel à la plus forte moyenne sans panachage ni vote préférentiel (L.285 et R.132)	
<b>Mode d'élection des délégués suppléants</b>		

**Extrait de l'arrêté préfectoral n°2014157-0001 du 6 juin 2014 fixant le mode de scrutin et le nombre de délégués et suppléants à élire dans chaque commune du département du Doubs**

<b>COMMUNE</b>	<b>Rougemont</b>			
Code commune (INSEE 3 chiffres)	505	144	396	409
Nom de la commune ou de la section de commune	Rougemont	Rougemont- section Chazelot	Rougemont- section Montferney	Rougemont- section Morchamps
Code arrondissement	Besançon			
Population municipale 1er janvier 2014 de la commune ou de la section de commune	1 080	69	68	17
Population municipale 1er janvier 2014	1234			
Effectif fictif du conseil municipal	15	7	7	7
effectif légal du conseil municipal	15			
Nombre de conseiller en exercice	15			
nombre de délégués titulaires (L.284 et L.285) par section	3	1	1	1
nombre de suppléants par section	3	3	3	3
<b>nombre total de délégués titulaires (L.284 et L.285) à élire</b>	6			
<b>nombre total de suppléants à élire</b>	12			
<b>Mode d'élection des délégués titulaires</b>	Les délégués titulaires et suppléants sont élus <u>simultanément</u> à partir des <u>mêmes listes paritaires (parité alternative)</u> parmi les conseillers municipaux ou les électeurs de la commune au scrutin de liste proportionnel à la plus forte moyenne sans panachage ni vote préférentiel (L.285 et R.132)			
<b>Mode d'élection des délégués suppléants</b>				

**Extrait de l'arrêté préfectoral n°2014157-0001 du 6 juin 2014 fixant le mode de scrutin et le nombre de délégués et suppléants à élire dans chaque commune du département du Doubs**

COMMUNE	Saint-Vit	
Code commune (INSEE 3 chiffres)	527	012
Nom de la commune ou de la section de commune	Saint-Vit	Saint-Vit- section Antorpe
Code arrondissement	Besançon	
Population municipale 1er janvier 2014 de la commune ou de la section de commune	4 041	722
Population municipale 1er janvier 2014	4763	
Effectif fictif du conseil municipal	27	15
effectif légal du conseil municipal	27	
Nombre de conseiller en exercice	27	
nombre de délégués titulaires (L.284 et L.285) par section	15	3
nombre de suppléants par section	5	3
<b>nombre total de délégués titulaires (L.284 et L.285) à élire</b>	18	
<b>nombre total de suppléants à élire</b>	8	
<b>Mode d'élection des délégués titulaires</b>	Les délégués titulaires et suppléants sont élus <u>simultanément</u> à partir des mêmes listes paritaires (parité alternative) parmi les conseillers municipaux ou les électeurs de la commune au scrutin de liste proportionnel à la plus forte moyenne sans panachage ni vote préférentiel (L.285 et R.132)	
<b>Mode d'élection des délégués suppléants</b>		